CUSTOS (Pierre), notaire de Villemur (Villemur-sur-Tarn), minutes 1676-1677, f° 210 (v°), Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3 E 21855, PH/JCHR/7674.

(...)

Receu de besoigne lala, consuls & scindic,

L an mil six cens soixante dix sept & le vingt septiesme jour du mois de decembre avant midy regnant louis et a pardevant moy no(tai)re dans ma maison a villemur eta, establis en personnes messieurs m(aîtr)es anthoine boye no(tai)re et gaspard bremond praticien consuls m(aîtr)e françois malinier advocat en la cour scindic modernes de villemur lesquels de gré en ladicte qualitte faisant pour et au nom de la communaute de lad(ite) ville et en absance de jean blanc second mar(chan)t et pierre constans troisiesme et dernier consuls de lad(ite) ville leurs collegues, ont dict & declaré a anthoine lala marchant habitant dud(it) villemur stipulant et acceptant qu ils sont contans et satisfaitz des repparations quils avoit entreprins de faire pour lad(ite) communaute au pont quy est sur le chemin de lairac a lescalere et a la petitte tour qui est dans l enclos de la place des mesures de la presant ville attandeu qu ils ont veriffie et trouvé que le travail estoit bien et duemant aict et parachevé comme il s estoit oblige de faire par le contract a lui passe rettenu par moy dict no(tai)re le quinsiesme du courant a la cancellation duquel ils consentent a leur esgard & entendent que ledict lala ce fasse payer sy faict n a este aux fermiers du four de lad(ite) communaute de la somme de cinquante cinq livres a lui cedée par le susd(it) contrat pour le prix des susd(ites) repparations presans jean bousquet et anthoine seigne mar(chan)t dud(it) villemur signes avec les parties excepte led(it) lala qui a dit ne scavoir et moi no(tai)re.

Boye, consul

Bremond, consul

Malinier, scindic

Bousquet